

DECISION DU MAIRE

N° 22-155

OBJET :
SAISON CULTURELLE 2022 / 2023 :
TARIFS DES SPECTACLES

LE MAIRE DE DIGNE-LES-BAINS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23

VU la délibération du conseil municipal n°6 en date du 17 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil municipal au maire et l'autorisant à fixer dans la limite de 400 € l'unité, les tarifs et droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voiries et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures matérialisées.

DECIDE

Article 1 : Le service culturel de la ville de Digne-les-Bains élabore la saison culturelle du Centre Culturel René-Char 2022/2023 avec de nombreux partenaires.

Article 2 : Le prix de vente des places pour cette saison culturelle, par catégorie, est le suivant :

	Plein	Réduit*	Abonné	Jeune (-25 ans, étudiants)	Solidaire (titulaire carte soleil / lavande)	Enfant (-12 ans), scolaires**
Tarifs A	18 €	16 €	12 €	10 €	10 €	6 €
Tarifs B	6 €					
Tarifs C	25 €	22 €	18 €	10 €	10 €	6 €

- * le tarif réduit s'applique aux groupes à partir de 10 personnes, membres des comités d'entreprise, amicales et associations ayant conventionné avec le service culturel, titulaires de la carte azur ou horizon, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif).

- ** pour les élèves accompagnés au spectacle par leur enseignant.

Carte d'abonnement : 12 €. Cette carte est nominative et valable pour les spectacles de la saison 2022-2023 et donne droit au tarif abonné.

Pass pour les soirées :

- **Week-end blues** avec Muddy Gurdy le vendredi 10 mars et Jordan Officer le samedi 11 mars 2023 : PASS 28 € (tarif préférentiel pour l'achat des 2 concerts) et possibilité d'acheter les places à l'unité selon la grille du tarif A.

- **Festival Ej@mslive** avec Antoine Boyer & Samuelito le vendredi 12 mai et The prize le samedi 13 mai 2023 : PASS 28 € (tarif préférentiel pour l'achat de 2 concerts) et possibilité d'acheter les places à l'unité selon la grille du tarif A.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'une action contentieuse dans les deux mois suivant sa date de publication/affichage ou de notification par :

- recours gracieux auprès de Mme le Maire de la commune de Digne-les-Bains. En cas de notification de rejet du recours gracieux ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par la commune saisie du recours gracieux, un nouveau délai de 2 mois est ouvert pour introduire un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil 13281 MARSEILLE Cédex 6.

- recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cédex 6.

Article 4 : Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « *Télérecours citoyen* » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et publiée dans les formes prescrites. Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète des Alpes de Haute-Provence et communication en sera donnée au conseil municipal lors de la prochaine séance obligatoire.

Fait à Digne-les-Bains, le 07.07.2022

Pour le Maire, par délégation,

L'adjointe déléguée,



Martine THIEBLEMONT